

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 13
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 Mars 2025.

N° 10 / 2025

Relative à l'opération d'investissement
« Etude de mise aux normes du site de décharge de Hao »

Présidence par : Mme BUTCHER FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 28 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (Actuelle Mairie)

Membres présents : 09 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 2 membres

Secrétaire de séance : M. TAKAMOANA Maniaro

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire		X	M. TAKAMOANA Maniaro
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	M. ARAKINO Lothaire
Mme MAIRIHAI épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	M. PIRIOTUA Anselme
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal		X	
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale		X	
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	X		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTAMARU Edgar	Conseiller municipal		X	M. KAPIKURA Théodore

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2025
987-200013456-20250228-DEL_010_2025-DE

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n° 2004- 192 du 27/02/2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment son article 43 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
VU le plan municipal de gestion des déchets de la Commune de Hao ;
VU le devis estimatif de l'opération ;
VU le projet du budget annexe des déchets 2025 ;

Considérant que le Plan Municipal de Gestion des Déchets de la Commune de Hao, prévoit la sécurisation et la réhabilitation des sites de stockage des déchets pour répondre aux normes réglementaires et minimiser les impacts environnementaux ;

Considérant que le financement de cette étude est en partie couvert par des subventions, notamment le Fond Intercommunal de Péréquation (FIP) qui propose un taux de subvention de 80%, réduisant ainsi la charge financière pour la commune de Hao ;

Après discussion, le Conseil municipal, décide :

ARTICLE 1 – Le plan de financement de l'opération « **Etude de mise aux normes du site de décharge de Hao** » et **Adopte** le plan de financement, le dossier technique et le montant estimatif détaillé comme suit :

ETUDE DE SITE, VISITE DES LIEUX, ETUDE DOCUMENTAIRE ET DEFINITION DU PROGRAMME D'INVESTIGATIONS - PHASE 1 PARCELLE AH4 - COMMUNE DE HAO	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
<u>Mission :</u> Etude de site, visite des lieux, étude documentaire et définition du programme d'investigations de phase 2, réunion de démarrage, recueil et analyse des données disponibles, visite de site (2 jours sur place) et frais y afférents (vols, pension, location de véhicule) rédaction du rapport de phase 1 et fourniture en 1ex. papier couleur + PDF, comprenant le programme d'investigation, réunion de fin de phase 1.	1 100 000	1	1 100 000
Montant H.T			1 100 000 XPF
TVA 13 %			143 000 XPF
Montant TTC			1 243 000 XPF

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL TTC (100%)	Subvention FIP (80 %)	COMMUNE (20%)
1 243 000 XPF	994 400 XPF	248 600 XPF

ARTICLE 2 – **Autorise** le maire à solliciter l'aide financière des divers partenaires, et à signer la convention d'assistance financière correspondante (et ses éventuels avenants) suivant le plan de financement retenu et au vu des crédits inscrits au budget communal.

ARTICLE 3 – **Autorise** le maire à lancer les consultations de marchés publics, à signer les marchés, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants avec le ou les entreprises retenues, ainsi que toute(s) décision(s) concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal, et ce, conformément au code des marchés publics.

ARTICLE 4 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie Française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans

HAUT COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2025
987-200013456-20250228-DEL_010_2025-DE

un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

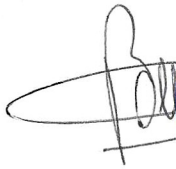
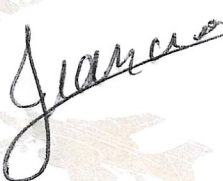
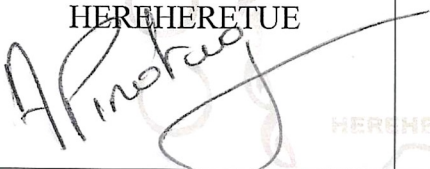
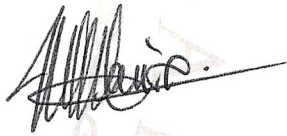
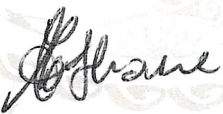
Pour : **13 (dont 4 procurations)**

Contre :



RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2025
987-200013456-20250228-DEL_010_2025-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire  	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération relative à l'opération d'investissement « Etude de mise aux normes du site de décharge de Hao »

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/04/2025

987-200013456-20250228-DEL_010_2025-DE